

délibération :  
D\_2018\_6\_10

L'an deux mille dix huit , le vendredi 08 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Juin 2018

Présents : 15

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge

Votants : 20

**Objet : Convention de  
partenariat avec l'association «  
Les Compagnons du Végétal »**

**Pouvoirs :**

Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie  
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël  
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle  
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard  
Madame AUDUREAU-GROSS Peggy a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune est engagée dans un plan d'actions communal Trame Verte et Bleue en faveur de la biodiversité pour la période 2016/2018 et, parmi les actions formalisées, figure l'action de créer un jardin partagé en cœur de bourg.

Il est proposé de construire un partenariat entre la commune de Mouthiers-sur-Boëme et l'association « Les Compagnons du Végétal », avec la mise en place d'une convention cadre de partenariat et la mise en œuvre de fiches actions thématiques qui seront soumises à engagements opérationnels et financiers.

A titre informatif, « Les Compagnons du Végétal » est une association loi 1901, située à Vœuil-et-Giget, dont l'objectif est de créer des jardins naturels pédagogiques, entretenus et gérés collectivement par les adhérents sur des terrains prêtés.

Les missions de l'association sont les suivantes :

- apprendre le jardinage naturel en théorie et en pratique ;
- développer des techniques douces de réhabilitation des sols ;
- partager des connaissances et des savoir-faire ;
- promouvoir l'éducation à l'environnement ;
- se réunir dans la convivialité ;
- organiser des activités festives.

Il est proposé de construire un partenariat avec l'association « Les Compagnons du Végétal » avec pour premières actions :

- L'animation du club « Nature et Jardin ». Le montant de cette action est de 2 000 €, correspondant, pour l'année 2018, à 10 séquences avec le Club pour un montant de 200 € la séquence ;
- L'accompagnement pour la réalisation d'un jardin partagé en cœur de bourg.

AR PREFECTURE

016-211602362-20180608-D\_2018\_6\_10-DE  
Reçu le 29/06/2018

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la convention cadre de partenariat avec l'association « Les Compagnons du Végétal » pour accompagner la commune sur les projets de jardinage au naturel ;
- **ACCEPTE** la proposition partenariale, technique et financière, émise par l'association pour l'animation d'un club « Nature et Jardins » et la création d'un jardin partagé en cœur de bourg ;
- **ACCEPTE** que la commune adhère à l'association « Les compagnons du végétal » ;
- **DESIGNE** comme représentants de la commune au sein de l'association Marie-Christine HITIER, en qualité de titulaire et Daniel PONTINI en qualité de suppléant ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/06/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 29 JUIN 2018

